

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 27 novembre 2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 17

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

1 pouvoir : Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr MORIN Daniel

Date de la convocation : 19 novembre 2015

Date de l'affichage : 19 novembre 2015

L'An deux mil quinze et le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le dix-neuf novembre deux mil quinze.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGAUD Patrick, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, VIZIER Jérôme, FRIZOT Bernard, CHARPENTIER Jean-Marie, BERNON Gérard

Mmes BERGER Christine, DUPONT Sandra, GUYOT Marie-Louise, LAVOCAT Hélène, MARECHAL Marie-Noëlle, PRIEUR Carole, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette

Excusés : Mme VALLA Marie-Paule, Mr FAVARETTO Alain

Secrétaire : Mme LAVOCAT Hélène

DELIBERATION POUR FACTURATION DE LA TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES 2015 AUPRES DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX
--

Au vu du détail des cotisations calculées sur l'avis d'imposition 2015 (taxe foncière), l'Assemblée, après avoir délibéré, vote par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention la taxe sur les ordures ménagères des locataires des logements communaux.

DELIBERATION POUR FACTURATION DES BAUX COMMUNAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention le renouvellement des baux des terrains communaux pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016. La base de calcul est l'indice de fermage, constaté par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2015, fixé à 110, 05.

**DELIBERATION POUR MUTUALISATION DES SERVICES –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERSONNEL ET
MATERIEL COMMUNE DE BEAULON**

Dans le cadre de la mutualisation de services opérationnels, la Communauté de Communes Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise et la commune de Beaulon souhaitent s'engager dans une démarche de mise en commun de moyens humains et matériels,

Monsieur le Maire expose les objectifs de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et de la Commune de Beaulon dans le cadre du futur schéma de mutualisation par la mise en place de moyens humains et matériels communs pour réaliser des travaux d'aménagement d'un bien communautaire sis à Saint Léon.

Cette mutualisation se traduit par la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe, titulaire, de la commune de Beaulon, lequel demeure dans son cadre d'emplois et continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service, soit au sein de la Communauté de Communes, laquelle remboursera le montant de la rémunération correspondant au temps travaillé ainsi que le coût de l'utilisation du matériel (véhicule ...) sur présentation d'un état.

Les deux collectivités sont d'accord sur le principe de la mise à disposition de personnel et de matériel pour laquelle elles établissent un projet de convention de mise à disposition pour laquelle les conditions seront définies.

**DELIBERATION POUR FIXER LE PRIX DE VENTE DES TERRAINS
AU LOTISSEMENT « LA GARENNE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sept lots du Lotissement de La Garenne sont viabilisés et prêts à la vente, il demande à l'assemblée de délibérer pour fixer le prix de vente du m².

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

- de fixer le prix du m² à 14 euros,
- de laisser les frais de notaire à la charge de chaque acquéreur
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à chaque vente

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain rappelle que suite à l'inspection caméra du Sivom Sologne Bourbonnaise, le réseau d'assainissement du chemin de la Voûte présente des anomalies. Des travaux devront être programmés sur le budget 2017.

Monsieur LOGNON Alain informe qu'il a reçu la Caisse d'Epargne qui propose une restructuration de la dette qui permettrait ainsi d'épargner mais également d'investir.

Monsieur LOGNON Alain annonce que le transfert d'usinage de Caen sur le site de PSA à Sept-Fons est acté. Des travaux seront réalisés à cet effet. Une trentaine d'employés de plusieurs sites seront mutés à Dompierre-sur-Besbre. Les communes aux alentours sont donc sollicitées pour les accueillir, suivant leurs parcs de logements disponibles. Une rencontre sera organisée en janvier à Tricoule, pour que les Maires puissent présenter leurs communes aux futurs arrivants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.